

LE REFERENTIEL ECO ACCUEIL LOISIRS



labelvie 

- Le référentiel **Eco accueil loisirs** a été créé en **2016** spécifiquement pour les ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) en partenariat avec un comité national, parmi lesquels des représentants de l'IFAC¹, de Mom'artre, la CNAF², des gestionnaires de centre de loisirs.
- Ce référentiel est largement inspiré du **référentiel Ecolo crèche**, fondé dès 2009 avec l'appui du Commissariat Général au Développement Durable, de l'ADEME³, de la Fondation pour la Nature et l'Homme et de fédérations nationales du monde de la petite enfance (FNEJE, ACEPP, FNAPPE, ...).
- Ces référentiels sont améliorés régulièrement par le **Comité stratégique Label Vie**, lui-même constitué de l'ACEPP⁴, l'AMF⁵, l'ANPDE⁶, la CNAF, la DGCS⁷, ELISFA⁸, la FFEC⁹, la FNAPPE¹⁰, la FNEJE¹¹, la Fondation pour la Nature et l'Homme, l'UFNAFAAM¹², l'UNAF¹³ et de professionnels engagés dans la démarche...

1. Institut de formation, d'animation et de conseil

2. Caisse Nationale d'Allocations Familiales

3. Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

4. Association des collectifs enfants parents professionnels

5. Association des Maires de France

6. Association Nationale des Puéricultrices.eurs Diplômé.es et des Etudiants

7. Direction générale de Cohésion Sociale

8. Syndicat Employeur du Lien Social et Familial

9. Fédération Française des Entreprises de Crèches

10. Fédération Nationale des Associations Pour la Petite Enfance

11. Fédération des Educateurs de Jeunes Enfants

12. Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistants Maternels

13. Union Nationale des Associations Familiales

SOMMAIRE

1. LE REFERENTIEL ECO ACCUEIL LOISIRS

- Un système de management environnemental
- Une démarche de transformation 360°

2. LA LABELLISATION

- Les grandes étapes du processus de labellisation
- Zoom sur le diagnostic
- Les critères de labellisation

1. LE REFERENTIEL ECO ACCUEIL LOISIRS

Un système de management environnemental

Il permet aux ALSH de toute taille et de tout type :

- D'identifier et de maîtriser **l'impact environnemental et social** de leurs activités et **d'améliorer leur performance environnementale et sociale.**
- De **s'engager facilement** dans une démarche accessible d'**amélioration continue.**
- De choisir et définir leurs **objectifs propres**, de les atteindre et de démontrer qu'ils ont été atteints.
- D'améliorer la **qualité de vie des jeunes** et **des équipes** au sein de leur établissement
- D'engager **collectivement** toutes les parties prenantes de l'établissement dans **un projet innovant et fédérateur.**

RECONNAISSANCE ET PROGRÈS CONTINU

Le label éco accueil Loisirs® récompense le travail des équipes dans une perspective **d'amélioration continue.**

C'est un projet **collectif, fédérateur** qui implique toutes les parties prenantes : l'équipe, les enfants, les familles.

Intégrer la démarche c'est aussi bénéficier d'un accompagnement expert et intégrer un réseau national actif et solidaire.

1. LE REFERENTIEL ECO ACCUEIL LOISIRS

Une démarche de transformation 360°

La démarche Label Vie s'inscrit dans la **bienveillance** qui permet **une totale liberté de choix** dans les thèmes d'actions par l'établissement engagé :

10 thèmes **environnementaux**

- ◆ ALIMENTATION 
- ◆ BÂTIMENT 
- ◆ ACTIVITÉS & JEUX 
- ◆ ENTRETIEN DES LOCAUX 
- ◆ DÉCHETS 
- ◆ HYGIÈNE 
- ◆ ENERGIES 
- ◆ EAU 
- ◆ BUREAU 
- ◆ JARDIN & BIODIVERSITÉ 

7 thèmes **sociaux**

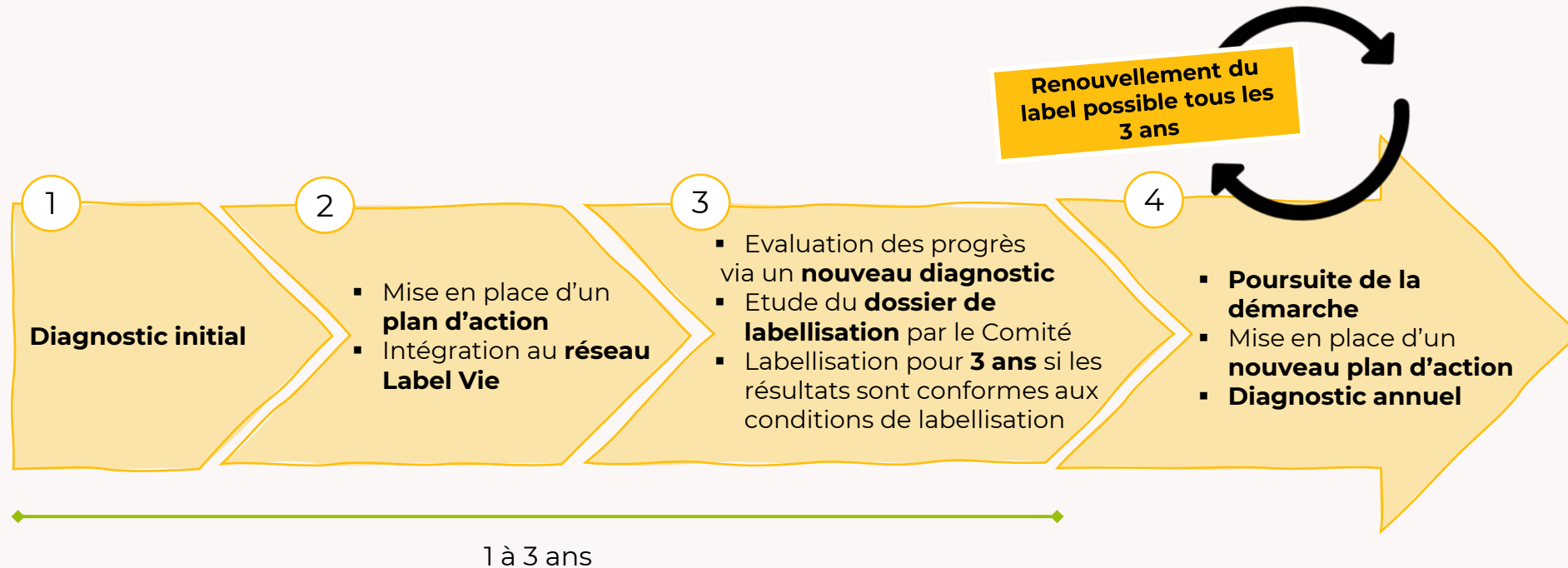
- ◆ ACCUEIL 
- ◆ PROJET ÉDUCATIF 
- ◆ FAMILLES 
- ◆ ÉQUIPE 
- ◆ BIEN-ÊTRE & SANTÉ 
- ◆ PARTENARIATS 
- ◆ ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE 

Grâce à sa grande transversalité, la démarche Label Vie génère **des bénéfices multiples et pour tout l'écosystème des EAJE** (enfants, professionnels, parents et partenaires).

Exemples d'actions mises en place : bâtiment éco-pensé, réduction des dépenses d'énergie et d'eau, une alimentation plus saine et moins de gaspillage alimentaire, moins de substances polluantes, un mieux-être et une créativité améliorée chez les enfants, une baisse du taux d'absentéisme chez les professionnels, une santé préservée pour tous, et même la disparition de certaines maladies respiratoires.

2. PRESENTATION DE LA LABELLISATION

Les grandes étapes



Concernant la labellisation :

- Chaque dossier est remis de manière anonyme et étudié par **le Comité de labellisation Label Vie**.
- Lorsqu'un établissement est labellisé, c'est pour une période de **3 ans renouvelable** (à l'exception des structures en création : labellisation pour 1 an)

2. PRESENTATION DE LA LABELLISATION

Zoom sur le diagnostic

LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic permet de rendre compte des pratiques de l'établissement. Il est construit autour de 400 questions (sur les 17 thématiques), questions évaluées quant à leurs impacts environnementaux, sociaux et quant à leur faisabilité.

Le diagnostic intermédiaire, réalisé avant l'éventuelle labellisation, est comparé au diagnostic initial afin de mesurer le niveau des progrès mis en place par l'établissement.

Les impacts des pratiques sont définis selon l'échelle ci-dessous :



2. PRESENTATION DE LA LABELLISATION

Les critères

LES CRITÈRES DE LABELLISATION – STRUCTURE EN FONCTIONNEMENT

- ◆ L'établissement engagé devra **réaliser le diagnostic initial**, puis au bout d'un an minimum et 3 ans maximum, **le diagnostic intermédiaire**.
- ◆ Tous les ans, l'établissement engagé devra répondre au **diagnostic annuel**, plus court.
- ◆ **Engager tous les membres de son équipe** et leur donner les moyens de faire évoluer leurs pratiques
- ◆ Prouver la mise en œuvre d'un **plan d'actions et de nouvelles pratiques** améliorant les impacts environnementaux et sociaux de l'établissement
- ◆ **Mettre en place des progrès a minima dans 3 des 10 thèmes environnementaux** et pouvoir les justifier significativement
- ◆ **Mettre en place des progrès sur l'ensemble des thématiques sociales** et pouvoir les justifier significativement
- ◆ **Intégrer toutes les parties prenantes du centre de loisirs** : professionnel.les, enfants, familles, commune, prestataires, vacataires...

Au bout de la période de 3 ans, le label peut être renouvelé, selon les critères suivants :

- **Maintenir les progrès engagés et initier de nouveaux progrès**, à minima dans **3 des 5 thématiques** considérées comme prioritaires pour le bien-être des enfants et des professionnels : **Entretien des locaux, Jardin & biodiversité, Alimentation, Déchets, Bâtiment** et sur l'ensemble des thématiques sociales
- **Redoubler d'engagement et savoir rayonner autour de soi** en impliquant les parties prenantes (familles, commune, partenaires, équipes)
- Permettre à son équipe de participer au **comité de labellisation**

2. PRESENTATION DE LA LABELLISATION

Les critères

LES CRITÈRES DE LABELLISATION – STRUCTURE EN CRÉATION

Le gestionnaire doit :

- ◆ En amont de l'ouverture de l'établissement :
 - ◆ Transmettre à l'association Label Vie tous les éléments nécessaires à l'étude du projet de l'établissement en création
 - ◆ Faire évoluer le projet vers un projet éco-responsable et en faire la preuve
 - ◆ Finaliser le projet avec le plus possible d'améliorations éco-responsables
 - ◆ Réaliser un diagnostic complet de l'établissement et faire réaliser un audit par un.e auditeur.ice Label Vie
- ◆ Après ouverture, engager tous les membres de l'équipe dans une démarche de labellisation en fonctionnement
(voir les [critères de labellisation](#) pour les établissements en fonctionnement)

labelvie



Mentions légales

Référentiel Association Label Vie – version novembre 2022

Ce référentiel est protégé par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de l'Association Label Vie.

Toute reproduction intégrale ou partielle par quelque moyen que ce soit, non autorisée par Label Vie ou ses ayants droit est interdite.